



MISE A JOUR DES PROTOCOLES THERAPEUTIQUES NATIONAUX EN MATIERE DE PRISE EN CHARGE DE L'INFECTION A VIH

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL

Activité n°13113 et 13115

I. CONTEXTE

Dans le cadre du Plan Stratégique National de lutte contre le sida, les infections sexuellement transmissibles et les hépatites virales 2024-2030, la prise en charge de l'infection à VIH avec les molécules les plus sécuritaires et efficaces est une priorité du Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS). Depuis la mise en place de l'approche « tester et traiter » au Maroc en 2015, le PNLS a toujours veillé à la mise à jour des protocoles thérapeutiques et leur mise à disponibilité pour les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) en suivant les recommandations du comité national technique de prise en charge du VIH.

La circulaire ministérielle de prise en charge de l'infection à VIH n° 25/15/DELM/35 du 19 avril 2022 a résumé les protocoles thérapeutiques de l'infection à VIH chez l'adulte, chez l'enfant mais également les protocoles de la prophylaxie Pré-exposition, la prophylaxie post-exposition et la prévention de la transmission mère enfant. Un guide national pour la prise en charge de la co-infection TB/VIH a également été actualisé par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS) en 2024. En parallèle, les protocoles de traitement et de prévention des principales infections opportunistes ont été discutés en marge du congrès de l'ALMI en 2024.

Dans l'attente des anti-rétroviraux (ARV) injectables, le MSPS a mis en 2025 à disposition des centres référents de nouvelles molécules ARV tel le Ténofovir Alafénamide et le Dolutégravir 10mg ainsi que de nouvelles molécules antivirales pour le traitement des infections opportunistes tel le Valganciclovir. De ce fait, une révision des directives nationales en matière de prévention et traitement ARV et des infections opportunistes s'impose compte tenu de ces actualités thérapeutiques. La mise en œuvre de ces nouvelles directives passera par un processus de transition pour une migration progressive.

A cet effet, la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM) lance avec l'appui du Fonds mondial, une consultation pour révision des recommandations nationales.

II. OBJECTIFS

1. Objectif Général :

Mettre à jour les directives nationales en matière des protocoles ARV et de prise en charge des infections opportunistes selon les recommandations du comité de prise en charge tenu le 13 février 2025.

2. Objectifs Spécifiques :

1. Réviser les directives nationales en matière de traitement ARV pour les PVVIH adultes et enfants.
2. Définir les indications des nouvelles molécules thérapeutiques et les modalités de changement des protocoles thérapeutiques.
3. Définir les bilans pré-thérapeutiques et de suivi des PVVIH sous ARV
4. Définir les protocoles de prévention et de traitement des principales infections opportunistes.

III. TÂCHES À RÉALISER PAR LE CONSULTANT

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le comité de pilotage composé de la DELM (DMT, PNLs, PNLAT, UGFM), Comité national de prise en charge VIH, OMS et ONUSIDA pour mettre en œuvre les activités suivantes :

1. Réaliser une revue documentaire sur les actualités thérapeutiques.
2. Effectuer des entretiens avec les médecins référents VIH et l'équipe de prise en charge dans différents centres.
3. Organiser un focus groupe avec les patients PVVIH et avec les éducateurs thérapeutiques
4. Produire une version draft du document de la révision des directives nationales sous forme d'un référentiel opérationnel.
5. Animer un atelier de validation des directives nationales par le comité technique de prise en charge VIH
6. Intégrer les remarques et commentaires issues de l'atelier de validation et produire la version finale du référentiel.

IV. LIVRABLES

1. Note méthodologique
2. Version draft du référentiel des directives nationales révisées
3. Version finale du référentiel des directives nationales

V. DUREE ET MODALITES DE LA CONSULTATION

Cette consultation est prévue entre Avril et Octobre 2025 pour une durée de 20 jours, répartis à titre indicatif comme suit :

| Tâches | Nombre de jours |
|--|------------------------|
| Revue documentaire, entretiens | 5 |
| Rédaction de la version draft du guide | 10 |
| Animation de l'atelier de consensus | 2 |
| Finalisation du document de la révision des directives | 3 |
| Total | 20 jours |

VI. QUALIFICATIONS ET EXPERTISE :

1. Expertise en Infectiologie.
2. Expertise en santé publique.
3. Grande connaissance du programme national de lutte contre le sida et du système de Santé Marocain.
4. Connaissance des directives mises à jour au niveau international concernant la prise en charge des PVVIH.
5. Très bonnes capacités de synthèse de rédaction et de communication.
6. Connaissance de la langue française.
7. Capacité de synthèse de rédaction et de communication.

VII. MODALITES DE CONTRACTUALISATION

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention 2024-2026.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

VIII. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 02 Avril 2025 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : programmesida@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma, en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Mise à jour des protocoles thérapeutiques nationaux en matière de prise en charge de l'infection à VIH.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière comprenant :
 - Le taux journalier en dirham (MAD).
 - Tout autre frais lié à la réalisation de la consultation.